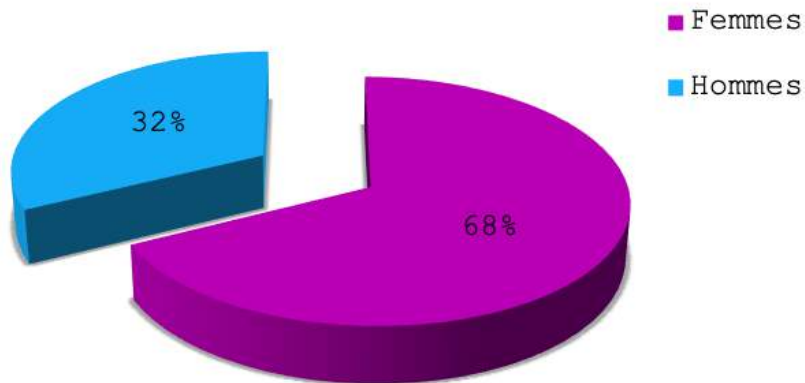


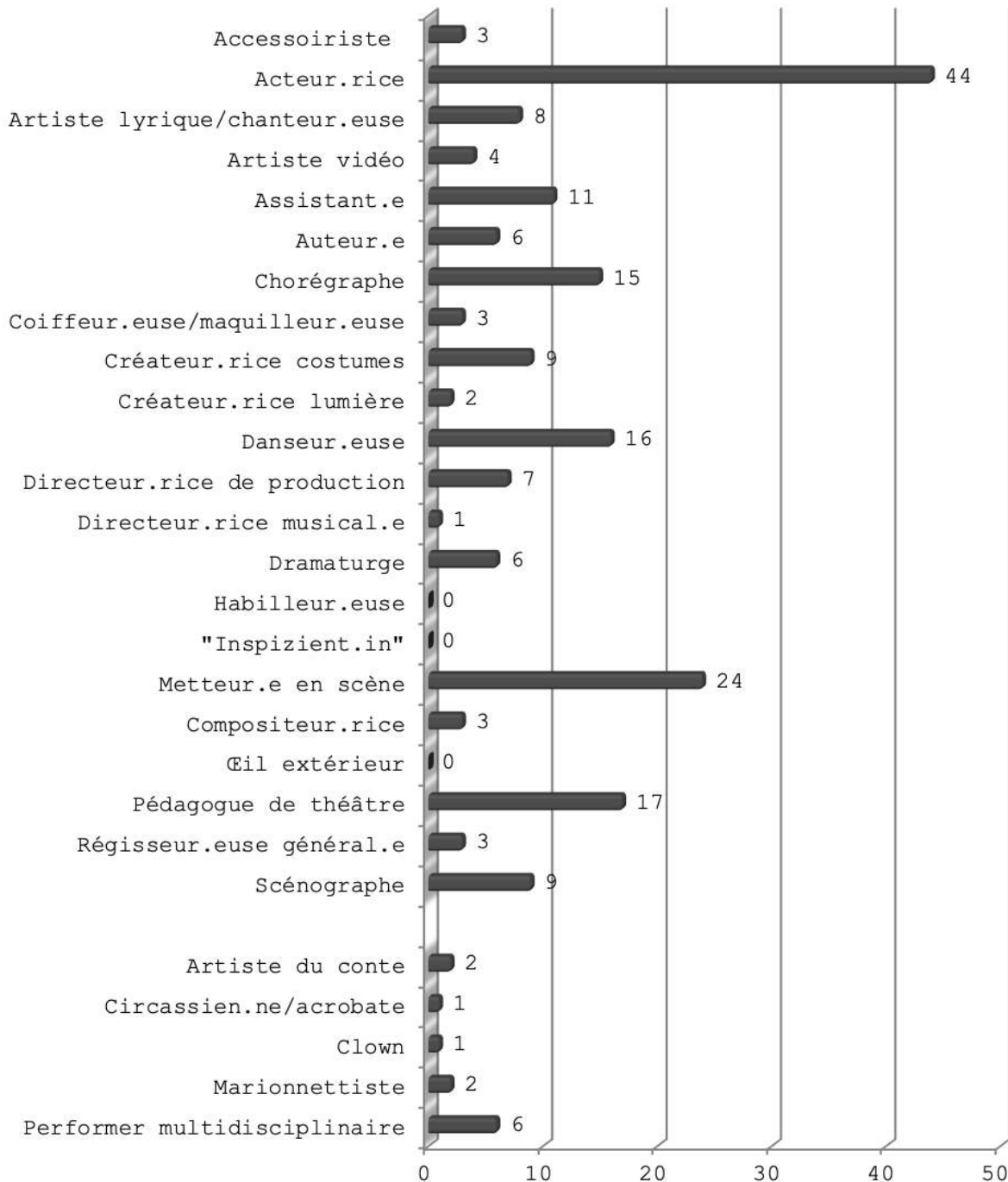
Membres d'ASPRO 2020

Conditions d'admission : peuvent devenir membre d'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant.e.

Membres affilié.e.s en 2020 : 102



Membres d'ASPRO 2020



En 2020 ASPRO représente des professionnel.le.s du spectacle vivant ayant 27 métiers différents (22 métiers sont présentés dans le Glossaire, les autres métiers y feront leur entrée prochainement). La majorité des membres de l'ASPRO exerce plusieurs métiers en parallèle : p. ex. les danseur.euse.s et chorégraphes ; les créateur.rice.s costumes et scénographes, les metteur.e.s en scène et acteur.rice.s...

Membres d'ASPRO 2020

Beaucoup de professionnel.le.s du spectacle vivant représenté.e.s par ASPRO bénéficient des mesures sociales proposées dans le cadre de la loi du 19 décembre 2014 : la grande majorité (46 personnes) en tant qu'intermittent.e.s du spectacle, 5 personnes en tant qu'artistes professionnel.le.s indépendant.e.s. 21 membres ne profitent pas de ces mesures: dans cette catégorie (Autres*) se retrouvent des travailleur.euse.s intellectuel.le.s indépendant.e.s résidant au Luxembourg et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent.e dans un autre pays (France, Suisse...). Malheureusement 30 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.

